



IREN
Istres Recyclage Energies
PÔLE DE VALORISATION MULTIFIÈRE

SUEZ RV FRANCE
Guide de lecture et Résumé non technique global

LE GUIDE DE LECTURE ET NOTE DE PRESENTATION DU PROJET

Pour faciliter la compréhension du projet par le grand public, ont été élaborés pour le dossier d'enquête publique :

- Le **guide de lecture** liste les pièces du dossier d'enquête publique afin d'aider le public à trouver facilement l'information recherchée sur le projet.
- La **note de présentation du projet** est quant à elle destiné à présenter, de façon claire et synthétique, l'essentiel du projet.

I- LE GUIDE DE LECTURE

QU'EST-CE QU'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE ?

*Le projet de transformation du site de Istres est l'objet d'une enquête publique portant sur la **Demande d'autorisation d'exploiter (DDAE)**, ainsi que sur la demande de **Permis de construire (PC)**.*

*Ces deux procédures, DDAE et PC, font l'objet d'une **enquête publique unique**, conformément aux articles L. 123-6 et R. 123-7 du Code de l'environnement.*

L'enquête publique est une procédure obligatoire qui intervient avant la phase travaux. Elle doit permettre au public de s'informer et de donner son avis afin d'éclairer le maître d'ouvrage sur les décisions à prendre.

COMMENT VOUS REPÉRER DANS LE DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE ?

Le dossier d'enquête publique comprend deux sous-dossiers répartis en 12 tomes :

- *le Dossier de demande de permis de construire (PC),*
- *le Dossier de demande d'autorisation d'exploiter (DDAE) et l'avis de la Missions régionales d'autorité environnementale (MRAe);*

Chacun de ces deux sous-dossiers comprend plusieurs tomes.

Le PC contient 4 tomes :

Cerfa	Cerfa n° 13409*14	
PC01	Plan de situation	Tome 1
PC02a à PC02e	Plan de masse existant, Plan de masse projet, Plan de masse SDIS, Plan de masse des réseaux secs, Plan de masse des réseaux humides	
PC03.1 à PC03.3	Plan en coupe du terrain et de la construction	
PC04	Notice décrivant le terrain et présentant le projet	
PC05.1 à PC05.6	Plan des toitures et façades projetées	
PC06	Document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement	
PC07	Photographie permettant de situer le terrain dans son environnement proche	
PC08	Photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain	
PC12	L'attestation d'un contrôleur technique (respect des règles parasismiques)	
PC16.1	Le formulaire attestant la prise en compte des exigences de performance énergétique et environnementale	
PC25	Le récépissé de la demande d'enregistrement	
PC11	Etude impact	
PC11.2	Résumé non technique de l'étude d'impact	Tome 3
PC11 Annexe	Annexes de l'étude d'impact	
PC11 Annexe	Annexes de l'étude d'impact	Tome 4
PC11 Annexe	Annexes de l'étude d'impact (suite)	
PC11.3	Assainissement non collectif	

Le DDAE contient 8 tomes, y compris l'avis de la MRAe :

PJ0	Téléprocédure	Tome 1
PJ1	Plan de situation	
PJ2	Eléments graphiques	
PJ3	Maitrise foncière	
PJ4a	Résumé non technique de l'étude d'impact	
PJ4b	Etude impact	Tome 2
PJ4c	Annexes de l'étude d'impact	
	Annexes de l'étude d'impact (suite)	Tome 3
PJ4d	Résumé non technique du Plan Epannage	Tome 4
PJ4e	Plan Epannage et ses annexes	
PJ4e	Plan Epannage et ses annexes (suite)	Tome 5
PJ7	Note de présentation non technique	Tome 6
PJ46	Description des procédés	
PJ47	Capacités techniques et financières	
P48	Plan d'ensemble	
PJ49	Etude de dangers Annexes de l'étude de dangers	
	Annexes de l'étude de dangers (suite) Résumé non technique de l'étude de dangers	Tome 7
PJ51	Origine des déchets	Tome 8
PJ52	Compatibilité aux plans	
PJ57	Meilleures techniques disponibles (MTD)	
PJ58	Rubrique principale	
PJ59	Conclusion des MTD	
PJ60 et 68	Montant des garanties financières	
PJ61	Etat de pollution des sols	
PJ71	Valorisation chaleur fatale (exemption)	
PJ79	Recollement AMPG Autorisation et Enregistrement	
Avis MRAe et mémoire en réponse de SUEZ		

A noter que la PJ4 a, PJ4b et PJ4c sont identiques aux PC11.1, PC11.2 et PC11.3. L'étude d'impact du projet est la même dans le PC et le DDAE

QUE CONTIENNENT LES PIÈCES DU DDAE ?

Parmi les pièces jointes (PJ) au DDAE, vous trouverez :

➤ PJ 7 - Note de présentation non technique du projet

Ce document décrit, de façon **synthétique et abordable** pour le grand public, les éléments présents dans la Demande d'Autorisation Environnementale.

➤ PJ46 – Description des procédés

Il s'agit d'un **dossier technique** qui présente les informations administratives et techniques relatives au projet. Il présente du classement réglementaire de l'activité, le fonctionnement des installations, les raisons du choix du projet.

Il est complété notamment par :

- La PJ47, les capacités techniques et financières,
- La P51, origine des déchets,
- PJ57 à 59, les meilleures techniques disponibles.

➤ PJ4a - Résumé Non Technique de l'Étude d'impact

Ce document **synthétise** et présente de façon accessible les enjeux environnementaux liés au projet.

➤ PJ4b - Étude d'impact

Ce document présente de façon détaillée les **enjeux environnementaux** liés au projet : l'état initial du site, les effets du projet attendus sur l'environnement et les mesures proposées par l'exploitant pour éviter, réduire ou compenser ces impacts. Elle présente également les différentes solutions envisagées ainsi que la remise en état du terrain proposée.

Les annexes de l'étude d'impact constituent la PJ4c, notamment :

- Rapport de base (Annexe 6) : Il est réalisé avant le démarrage d'une activité et décrit l'état initial des sols et des eaux souterraines. Il a pour but d'établir une référence initiale et sert de point de comparaison à la fin de l'exploitation.
- Le Volet Naturel de l'Etude d'Impact (Annexe8) : ce guide étudie les enjeux de biodiversité
- Evaluation des Risques Sanitaires et Interprétation de l'Etat des Milieux (Annexe 11) : Ce document évalue, selon les guides méthodologiques en vigueur, les effets sanitaires du projet sur son environnement. Il tient compte notamment de la qualité des sols, des usages rencontrés et des émissions du site, sur la base d'une modélisation.

- Etude d'impact paysagère (Annexe 12) : ce document étudie le projet dans son environnement au regard du paysage

- PJ4d et PJ4e – Plan d'épandage
Ces pièces regroupent **le plan d'épandage** en lien avec la méthanisation, ainsi que son résumé non techniques et ses annexes.

- PJ46 - Étude des dangers et son résumé non technique
L'étude des dangers étudie de façon détaillée, selon les guides en vigueur, les **enjeux du projet en termes de sécurité vis-à-vis de son voisinage**. Elle tient compte notamment des retours d'expérience sur d'autres installations similaires identifiées dans une base de données nationale. Elle évalue l'ensemble des scénarios envisageables, en évaluant leur gravité et leur probabilité. Elle permet en fin de s'assurer que les sécurités mises en place sont suffisantes et adaptées.
Le résumé non technique de l'étude des dangers est intégré à cette dernière. Il synthétise et présente de façon accessible les enjeux du projet en termes de sécurité vis-à-vis de son voisinage.

- PJ61 – Etat de pollution des sols
Ce document étudie selon une méthodologie particulière l'état des sols et sous-sols au droit du terrain.
Il est intégré au rapport de base (Cf. Annexe 6 de l'étude d'impact).

II- NOTE DE PRESENTATION NON TECHNIQUE DU PROJET

L'objectif

Le projet **Istres Recyclage & Énergies (IREN)**, porté par SUEZ, vise à réorganiser et améliorer le site actuel de La Grande Groupède à Istres, qui est dédié au traitement des déchets non dangereux des activités économiques industrielles et des encombrants issus des déchetteries. L'objectif est de transformer ce site en une plateforme entièrement consacrée à la **valorisation des déchets et à la production d'énergies renouvelables**.

Ce projet cherche à répondre aux défis liés à la transition énergétique et écologique. Il vise notamment à augmenter le recyclage en valorisant les matériaux, les déchets organiques et l'énergie, tout en réduisant la quantité de déchets enfouis.

IREN s'inscrit également dans une démarche d'économie circulaire et de souveraineté locale. Il prévoit la production d'électricité et de biométhane sur place, ainsi que la fabrication de fertilisant organique qui pourra remplacer les engrais chimiques.

Dans l'ensemble, IREN est une solution complète qui répond aux besoins environnementaux, énergétiques et économiques du territoire.

Pour pouvoir réaliser ces modifications et mettre en œuvre ces nouvelles activités, le projet nécessite un **permis de construire** ainsi qu'une **autorisation environnementale**. Ces démarches garantissent que le projet respecte les normes en vigueur et minimise son impact sur l'environnement.

Les nouvelles installations prévues

1 Unité de méthanisation pour les biodéchets

- Traite **35 000 tonnes/an** de matières organiques.
- Produit du **biométhane injecté dans le réseau GRDF**.
- Produit du **digestat** réutilisé comme fertilisant agricole en substitution d'engrais chimique.
- Une partie des biodéchets sera **déconditionnée** sur site (séparation des emballages).

2 Modernisation du centre de tri

- Deux lignes de **tri** de déchets pour la valorisation matière produisant ainsi des matières premières secondaires. La part de déchet non recyclable servira à la fabrication de Combustibles Solides de Récupération (CSR) destinés à la valorisation énergétique
- Capacité totale : **100 000 tonnes/an** de déchets

3 Unité de valorisation énergétique CSR

- Fonctionne avec des **Combustibles Solides de Récupération (CSR)** fabriqués à partir de déchets non recyclables.
- Capacité : jusqu'à **236 000 tonnes/an**.
- Produit de **l'électricité** et de la **chaleur** utilisée sur le site et potentiellement pour un réseau urbain.

4 Nouveau centre de tri et de massification des déchets d'activités économiques

- Tri des cartons, plastiques, bois, métaux...
- Mise en balles pour faciliter le transport et réduire les flux.

5 Plateforme de compostage réorganisée

- Traitement de 14 000 tonnes/an de boues, biodéchets et 11 000 tonnes/an de déchets verts
- Production de **compost** valorisé localement.

Localisation

- Situé dans la zone industrielle de l'Éco-pôle du Tubé Ouest à Istres.
- Site **isolé** (première habitation à 600 m) et **déjà industrialisé**.
- Accessible sans traverser de zone urbaine dense.

Bénéfices environnementaux

Ce projet contribue pleinement aux objectifs régionaux du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET, document de planification régionale) :

- Développement de l'**économie circulaire**.
- Réduction des déchets enfouis. Aujourd'hui près d'un million de tonnes de déchets sont enfouis en PACA. Avec le projet IREN, ce sont plus de 200 000 tonnes de déchets qui seront détournés de l'enfouissement et qui seront valorisés.
- Production locale d'énergies renouvelables :
 - **Biométhane** : 33 GWh/an de biométhane équivalent consommation de 2 000 foyers ;
 - **Électricité** : 140 GWh/an d'électricité équivalent consommation de 28 000 foyers ;
 - **Synergie des installations** : la chaleur de l'UVE sert à la méthanisation, l'électricité produite couvre les besoins du site.
- Production pour une consommation locale :
 - **Fertilisant agricole en substitution d'engrais chimique** : 31 000 m³/an de digestat ;
 - CO₂ liquéfié 2 400 tonnes pour les serristes.

Retombées sociales et économiques

- **Environ 30 emplois directs créés.**
- Contribution au dynamisme de la zone d'activité.
- Pérennisation du site existant.